



# ***PROCES-VERBAL***

*Comité Syndical du 05-04-2023 à 17h30  
Le Cube  
PANZOULT*

L'An Deux Mille Vingt-trois, le cinq avril , à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » à PANZOULT, sous la présidence de M. Philippe MASSARD.

**Date de convocation du Comité : 20/03/2023**

**Membres en exercice : 77**

**Membres présents : 43**

**Membres votants : 46**

**Procuration : 3 –**

M. F BARREAU donne porcuration à M. GENNETEAU

Mme BROTIER donne procuration à Mme DEGRAVE

Mme LEVILAIN à M. BOURC'HIS

Le quorum est atteint.

**Etaient présents :**

<b>CC Chinon Vienne et Loire</b>	Yves DESBLACHES (Avoine) – Vincent LECUREUIL (Beaumont-en-Véron) - Jean-Michel CHEMINOT (Chinon) – Marylène GACHET (Chinon) – Maud CHENU (Cinçais) - Émilie ROUSSEL (Couziers) – Guy FOUSSARD (Cravant les Coteaux) – Romuald COLIN (Huismes) - Jean-Luc MAILLARD (Marçay) – Patrice TESSIER (Rivière) – François BEL (La Roche Clermault) – Catherine DEGRAVE (Saint Benoit la Forêt) – Morgan GIROUARD (Saint Germain sur Vienne) –Bernard MUREAU (Savigny-en-Véron) - Eric LUANCO (Seuilly)
<b>CC Touraine Val de Vienne</b>	Marlène CALLOC'H (Braslou) – Jean-Pierre POTHIN (Braye sous Faye) – Philippe BOURC'HIS (Brizay) – Jean-Jacques LAMBRON (Chezelles) – Jean-Jacques LEGROS (Crissay sur Manse) – Jean-Marie GENNETEAU (L'Île Bouchard) – Christian MERE (Jaulnay) - Noé BRISSEAU (Lémeré) - Michel BRUNET (Ligré) – Patrick LAURENT (Luzé) – Pascale SAULNIER (Maillé) - Benoît VANDENDORPE (Marcilly sur Vienne) – Michel FORGEON (Noyant de Touraine) – François BASSET-CHERCOT (Parçay sur Vienne) – Karine LATOUCHE (Saint Epain) – Patrick BENOIST (Sazilly) – Ghislaine BECEL (La Tour Saint Gelin) – André SKERSOBOLSKI (Verneuil le Château)
<b>CC Touraine Vallée de l'Indre</b>	José MAERTENS (Azay le Rideau) - Philippe MASSARD (La Chapelle aux Naux) – Régis BONNEAU (Pont de Ruan) – Jean-Jacques PANTIGNY (Rigny Ussé) – Anne-Marie LEMESLE (Rivarennes) – Patrick SAVATIER (Thilouze) – Jean-Pierre HOUBRON (Villaines Les Rochers) - Didier DOUCHET (Vallères) -
<b>CC Touraine Ouest Val de Loire</b>	Patrick JARRY (Cinq Mars la Pile) – Enrique DOUTRE (Mazières de Touraine)

**Excusés :**

Sylviane TERRIEN (Lémeré), Pascal MARECHAUX (Chaveignes), Fabien BARREAU (Cheillé), Jean Serge HURTEVENT (Cheillé), Hélène BERGER (Chinon), Marie-Rose BROTIER (Courcoué), Christine BOISQUILLON (Sainte Maure de Touraine), Anne-Sophie LEVILAIN (Tavant)

Agents du SMICTOM : Alexandra ROBIN, Véronique GUERTIN, Stéphanie DAUCE, Stéphanie DEJONCKEERE, Angélique BERNARD,

Arrivée de M. LOIZON Président de la CC TVI à 18 H

**Secrétaire de séance :** M. Eric LUANCO (Seuilly)

Pour information, la réunion est enregistrée pour les besoins du compte-rendu ; il est important que chacun se présente avant chaque intervention.

## ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 20 mars 2023
2. Approbation du compte de gestion 2022
3. Vote du compte administratif 2022
4. Affectation des résultats 2022
5. Vote du budget 2023
6. Vote des contributions des Communautés de communes
7. Demande de subvention pour l'étude des biodéchets
8. Renouvellement de la convention avec Eco TLC
9. Signature de la convention avec CYCLEVIA
10. Questions et informations diverses

### 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 20/03/2023

Ce procès-verbal a été adressé par courriel le 31/03/2023 aux délégués.  
Les membres du comité syndical n'ont pas de remarque.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### 2 : DÉLIBÉRATION 2023-06 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

M. JARRY (Vice-Président) présente les résultats du compte de gestion. Il indique que celui-ci se présente en 4 parties et comporte 53 pages. Le vote du compte de gestion intervient avant le vote du compte administratif et retrace en dépenses et en recettes les opérations budgétaires réalisées en 2022.

2022	RESULTAT DE CLOTURE N-1	PART AFFECTEE A L'INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE DE CLOTURE
Investissement	-115 454,92 €	0,00 €	82 958,54 €	-32 496,38 €
Fonctionnement	2 361 746,18 €	146 104,92 €	-36 665,97 €	2 178 975,29 €
Total	2 246 291,26 €	146 104,92 €	46 292,57 €	2 146 478,91 €

**Après en avoir délibéré le Comité Syndical prend acte et approuve le Compte de gestion 2022 à l'unanimité.**

### 3 : DÉLIBÉRATION 2023-07 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. JARRY présente le compte administratif.

M. MASSARD Président assiste à la présentation, puis quitte la salle pour le vote conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

Le Comité syndical est réuni sous la présidence de M. JARRY qui donne acte de la présentation du CA 2022, lequel se résume comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	115454,92 €			2 215 641,26 €	115 454,92 €	2 215 641,26 €
Opérations exercice	488 334,72 €	571 293,26 €	10 954 048,85€	10 917 382,88 €	11 442 383,57 €	11 488 676,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>603 789,64 €</b>	<b>571 293,26 €</b>	<b>10 954 048,85€</b>	<b>13 133 024,14 €</b>	<b>11 557 838,49 €</b>	<b>13 704 317,40 €</b>
Résultats de clôture	32 496,38 €			2 178 975,29 €		2 146 478,91 €
Restes à Réaliser	89 828,50 €	15 500 €			89 828,50 €	15 500 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>122 324,88 €</b>	<b>15 500 €</b>		<b>2 178 975,29 €</b>	<b>89 828,50 €</b>	<b>2 161 978,91 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>106 824,88 €</b>			<b>2 178 975,29 €</b>		<b>2 072 150,41 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Constate** que la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.
- **Reconnait** la réalité des restes à réaliser.
- **Vote le compte administratif.**

**4 : DÉLIBÉRATION 2023-08 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022**

M. JARRY présente l'affectation du résultat de fonctionnement 2022. Le compte administratif fait apparaître un excédent de 2 178 975,29 €. Il est proposé au comité syndical de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 215 641.26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	843 510.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>-36 665.97</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>2 178 975.29</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>2 178 975.29</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	106 824.88
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	2 072 150.41
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :  
Vote l'affectation des résultats présentés.

## 5 : DÉLIBÉRATION 2023-09 : VOTE DU BUDGET 2023

M. JARRY présente le budget.

### Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses principales au chapitre 60 sont l'achat de sacs poubelles (151 097 € en 2022, incluant les sacs cabas de pré-collecte. La prévision pour 2023 est de 140 000 €)

Les chapitres 61 à 65 n'appellent pas d'observations.

Compte 658 : (Charges diverses de gestion courante) Ce chapitre est important car il recouvre les frais d'exploitation de l'UVE, des déchèteries, de la collecte des OMr en PAP, de la collecte des PAV, de l'exploitation du centre de tri, du compostage, du budget communication. Il représente les dépenses les plus importantes.

M. GENNETEAU (L'Ile Bouchard) Demande à quoi correspondent les 64 934,16 € de l'article 6588. Ce montant correspond à une régularisation de mandants sur l'année 2022 à la suite d'une erreur matérielle sur mandat (la somme correspondante est inscrite en recette à l'article 773).

### Recettes de fonctionnement

Comptes 70 :

M. LUANCO demande pourquoi la vente de vapeur ne représente que 10%.

M. FORGEON (Noyant de Touraine) : souhaite connaître l'avenir du chauffage de l'hôpital.

Mme DEGRAVE précise qu'on peut de la vapeur à la clinique, mais ils doivent effectuer des travaux. On peut augmenter la vente de vapeur à l'hôpital. La clinique souhaiterait aussi utiliser le réseau de vapeur de l'UVE mais des gros travaux sont à prévoir.

M. GENNETEAU demande si on peut augmenter le prix de vente de la vapeur.

Stéphanie DE JONCKEERE indique que la vente de vapeur est indexée sur des indices qui n'augmentent pas beaucoup.

Comptes 74 et 75 : pas d'observation.

M. LUANCO : Les revenus liés à la vente des produits semblent augmenter.

Stéphanie DE JONCKEERE précise que c'est le cas depuis 2 ans mais cela reste aléatoire. Plus la quantité récoltée est importante plus on gagne. Les soutiens sont calculés selon la performance des tonnages récoltés et du cours des prix de reprise des matériaux recyclables.

### Recettes d'investissement

Aucune observation pour les chapitres 10, 13 16 (Prévision d'un emprunt de 500 000 € pour couvrir en partie les immobilisations prévues en dépenses d'investissement)

Total des Dépenses et	14 368 933,41 €
Total des Recettes de Fonctionnement :	14 368 933,41 €
Total des Dépenses et	1 862 908,29 €
Total des Recettes d'Investissement :	1 862 908,29 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Vote le budget à la majorité.

Contre : 0

Abstention : 1 M. DOUTRE (Mazières de Touraine)

## 6 : DÉLIBÉRATION 2023-10 : VOTE DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

M. JARRY présente les propositions de contributions à l'habitant par Communauté de communes, puis par déchèterie.

### 2023-10-1 : Contributions à l'habitants : Répartition par Communautés de communes

Répartition par communautés de communes :		pour mémoire coût 2022- fréq.1 = 74,72 € HT/habitant						
CONTRIBUTIONS HABITANTS 2023		coût 2023 - fréq. 1/habitant = 86,68						
		nbre habit	Fréq 1	Fréq 2	Fréq 3	Fréq 4	Fréq 5	contributions habitants total € HT
coûts/ habitant 2023			86,68 €	104,02 €	112,68 €	121,35 €	130,02 €	
Collectivités	années							
C.C. Touraine	2022	18 327	15287	3040	0	0	0	1 414 811,04 €
Vallée de l'Indre	2023	18 348	15 308	3 040	0	0	0	1 643 118,24 €
		18 348						
C.C Touraine Val de Vienne	2022	25413	23419	1764	0	0	230	1 933 806,32 €
	2023	25 318	24 902	177	0	0	239	2 207 991,68 €
		25 318						
CC Chinon, Vienne et Loire	2022	22027	15024	5405	1357	0	241	1 766 035,84 €
	2023	21 993	14 964	5 445	1 347	0	237	2 046 063,12 €
		21993						
C.C. Touraine Ouest Val de Loire	2022	9701	8042	1659	0	0	0	749 644,18 €
	2023	9 714	8 055	1 659	0	0	0	870 776,58 €
		9 714						
Port de Pile (rattaché à port sur Vienne)	2022	20	20					1 494,40 €
	2023	22	22					1 906,96 €
<b>TOTAL</b>	<i>total 2022</i>	75488	61792	11868	1357	0	471	5 865 791,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>Total 2023</b>	75 395	63251	10321	1347	0	476	<b>6 769 856,58 €</b>

Coefficient	Fréquence de collecte	Cout HT /habitant - 2023
1	Fréquence collecte 1	86,68 €
1,2	Fréquence collecte 2	104,02 €
1,3	Fréquence collecte 3	112,68 €
1,4	Fréquence collecte 4	121,35 €
1,5	Fréquence collecte 5	130,02 €

- À noter : les coûts par habitant susvisés s'entendent hors collectes estivales, collectes supplémentaires, sacs poubelles noirs etc.)

**Périodicité de facturation pour les contributions à l'habitant :**

- En janvier - Février : acompte correspondant à 50 % de la somme totale de l'année précédente.
- En juillet : 2<sup>ème</sup> acompte correspondant au solde de la contribution votée pour l'année en cours.

**2023-10-2 : Contributions des déchèteries**

Les montants sont approuvés selon les conditions de facturation suivantes :

- **1<sup>er</sup> acompte en avril 2023** : 40% du montant prévisionnel
- **2<sup>ème</sup> acompte en juillet 2023** : 40% du montant prévisionnel
- **Solde en janvier 2024**, déterminés selon les coûts et tonnages réels apportés dans chaque déchèterie.

Déchèteries	Prévisions 2022- HT (hors dérogations )*	Réalisé 2022- HT	Prévisions 2023- HT
AZAY LE RIDEAU	412 120,00	383 893,37	423 474,00
RIVARENNES	115 161,00	102 137,87	120 253,00
SACHE	173 423,00	161 921,99	193 565,00
<b>TOTAL C.C. T.V.I.</b>	<b>700 704,00</b>	<b>647 953,23</b>	<b>737 292</b>
L'ILE BOUCHARD	342 641,00	296 783,14	365 661,00
RICHELIEU	276 975,00	270 112,37	342 495,00
NOYANT de Touraine	412 045,00	365 826,44	399 357,00
PORTS SUR VIENNE	99 225,91	91 526,59	103 431,00
<b>TOTAL C.C. T.V.V.</b>	<b>1 130 886,91</b>	<b>1 024 248,54</b>	<b>1 210 944</b>
CHINON	431 966,00	390 720,13	489 222,00
LA ROCHE CLERMAULT	86 941,00	87 479,18	101 520,00
SAVIGNY EN VERON	307 921,00	268 954,07	318 724,00
<b>TOTAL CC CVL</b>	<b>826 828,00</b>	<b>747 153,38</b>	<b>909 466</b>
CINQ MARS LA PILE	264 928,00	258 493,56	305 141,00
<b>total CC TOVAL</b>	<b>264 928,00</b>	<b>258 493,56</b>	<b>305 141</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>2 923 346,91</b>	<b>2 677 848,71</b>	<b>3 162 843 €</b>
			<b>TVA + 5,5%</b>

M. GENNETEAU s'interroge sur les variations des augmentations d'une déchèterie à une autre. Stéphanie DE JONCKEERE indique que les prévisions tiennent compte du changement d'exutoire pour le tout-venant, des évolutions de coûts des marchés d'exploitation en hausse et avenant (détaillés dans le rapport d'orientation budgétaire) ainsi que de la TGAP.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité :**

- **Vote les contributions à l'habitant.**
- **Vote les contributions des déchèteries.**

**Contre : 2 LAMBRON (Chezelles) et M. DOUTRE (Mazières de Touraine)**

**Abstention : 1 M. GENNETEAU**

## **7 : DÉLIBÉRATION 2023-11 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉTUDE DES BIODÉCHETS**

Stéphanie DE JONCKEERE présente la demande de subvention biodéchets.  
Il est prévu de mener en 2023, une étude préalable au développement d'une gestion de proximité des biodéchets et d'optimisation de la collecte des déchets ménagers.

Une somme de 60 000 € HT est prévue au BP 2023.

Cette étude est susceptible d'entrer dans le cadre de l'appel à projet ADEME / Région Centre Val de Loire « Prévention des déchets 2023 » pour un montant maximum d'aide 70% du volet biodéchets de l'étude.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'ADEME et de la Région Centre Val de Loire et tout autre partenaire qui subventionne l'étude visée**
- **Autorise le Président à signer tout acte ou document permettant le versement des aides financières attribuées**

## **8 : DÉLIBÉRATION 2023-12 : Renouvellement convention Eco TLC**

Stéphanie DE JONCKEERE rappelle le rôle d'Eco TLC.

L'éco organisme de la filière Textile Eco TLC, de nom commercial « RE FASHION » a vu son agrément renouvelé au 01/01/2023.

Les soutiens financiers sont déterminés forfaitairement comme suit, par déchèterie ou Point de reprise :

- Forfait pour une déchèterie déjà équipée d'un ou de plusieurs contenants de collecte de TLC Usagés : 250 € par an (et par déchèterie).
- La convention prévoit aussi un soutien financier sur des actions de communication ciblées.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Autorise le Président à signer le renouvellement de la convention avec l'Eco organisme Eco TLC jusqu'au 31/12/2023**

## **9 : DÉLIBÉRATION 2023-13 : Convention CYCLEVIA**

Stéphanie DE JONCKEERE présente le nouvel éco organisme.

L'éco organisme CYCLEVIA a été créé le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et a obtenu un agrément le 24 février 2022 pour une durée de 6 ans.

Les points d'apports volontaires seront situés au sein des déchèteries et du centre de tri.

Le soutien financier de CYCLEVIA est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'éco organisme CYCLEVIA a pour mission de collecter les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles pour moteurs thermiques et turbines :

- Pour engrenages,
- Pour mouvements,
- Pour compresseurs,
- Multifonctionnelles,
- Pour systèmes hydrauliques et amortisseurs,



- Pour usages électriques,
- Pour le Traitement thermique,
- Non solubles pour le travail des métaux,
- Utilisés comme fluides caloporteurs.

En contrepartie de la collecte ; CYCLEVIA versera au SMICTOM un soutien financier de 100 ou 150 euros par point de collecte en fonction des quantités et en tout cas selon les modalités suivantes :

#### Calcul du soutien à la structure :

Soutien = 100€ (ou 150€) X nombre de PAV décomposé de la façon suivante par PAV :

- Soutien à l'emplacement : 20€/an
- Soutien aux contenants :
  - ✓ 50€/an si le PAV collecte ≤ 6000L d'Huiles usagées/an
  - ✓ 100€/an si le PAV collecte ≥ 6000L d'Huiles usagées/an
- Soutien aux frais de personnel + EPI : 30€/an

#### Calcul du soutien à la communication :

- Soutien à la communication = (0,008€ - Part retenue au titre du fond de financement de la communication nationale) X Nombre d'habitants de la Collectivité
- Pour 2022 la part retenue au titre du fond de financement de la communication nationale est de : 0,004€

L'éco organisme prend en charge les coûts de collecte, de transport et de traitement des huiles usagées.

Le SMICTOM du Chinonais fera appel à l'opérateur de son choix.

#### **Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Autorise le Président à signer la convention avec l'éco organisme CYCLEVIA pour une durée de 6 ans.**

### **10 : Questions et informations diverses :**

M. GENNETEAU demande ce que va devenir notre centre de tri.

M. MASSARD indique qu'il deviendra un quai de transfert. On pourrait aussi construire des bâtiments administratifs et vendre les bâtiments 24 place J d'Arc. On stocke actuellement du matériel au centre de tri : sacs poubelles sur palettes, composteurs, bacs, colonnes, etc.

Mme DEGRAVE présente l'avancement des déchèteries.

Les esquisses des premières déchèteries (SETEC) sont en cours de présentation aux Communautés de Communes. Ces déchèteries doivent pouvoir répondre aux enjeux actuels en matière de tri, de coûts et d'environnement. Au Comité syndical de mai il sera demandé d'autoriser le Président à lancer le marché d'appel d'offres pour l'exploitation des déchèteries.

M. MASSARD évoque la possibilité de construire une nouvelle usine d'incinération.

M. GENNETEAU demande si les éléments de la future usine sont connus

M. MASSARD précise qu'on va essayer d'assurer la continuité entre les 2 usines.

Une AMO va être lancée par les 4 Communautés de Communes du périmètre de la future usine (CVL, TVV, TVI, LST)

M. DOUCHET demande qui finance le projet.

M. MASSARD répond que pour l'instant, le type de structure qui sera retenue pour financer et porter le projet n'a pas encore été définie.

Mme CALLOCH quelle sera la forme juridique retenue.

M. BONNEAU (Pont de Ruan) : L'entreprise URBASER a-t-elle prévu de modifier ses véhicules pour les adapter à l'Extension des Consignes de Tri ?

Stéphanie DE JONCKEERE précise que les camions vont rester en l'état actuel jusqu'à la fin du contrat. Au renouvellement du marché en 2025, toutes ces questions seront à nouveau soulevées. L'étude biodéchets va permettre de prendre en compte cette question d'optimisation de la collecte.

M. SAVATIER (Thilouze) : Le lavage des bacs jaunes est-il prévu plus fréquemment avec l'ECT.

M. MASSARD précise que le lavage est prévu mais pas plus pour l'instant. Les campagnes de lavages seront adaptées si besoin.

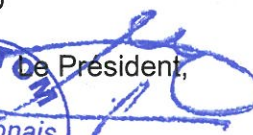
Demande de départ la Communauté de Communes TOVAL

MASSARD précise que ce sujet soulève divers problèmes. Le SMICTOM est en contact avec Xavier DUPONT (Président de la CC TOVAL).

M. MASSARD annonce le départ prochain de Stéphanie DE JONCKEERE. Son remplacement est prévu et en cours.

Diffusion d'une vidéo de présentation des travaux en cours du centre de tri à Parçay-Meslay

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20

  
De Président,  
du Chinonais  
(I & L) P. MASSARD

#### Dates à retenir :

- **3 mai 2023 : Réunion de bureau (Chinon)**
- **10 mai 2023 : Comité syndical : Lancement du marché d'appel d'offre de travaux des déchèteries (Panzoult)**

## LISTE DES DELIBERATIONS de la séance du 5 avril 2023

DATE	NUMERO	OBJET	DÉCISION
05/04/2023		Approbation du PV du Comité syndical du 20/03/2023	Adoptée à l'unanimité
05/04/2023	DELIB 2023.06	Approbation du Compte de gestion 2022	Approuvé à l'unanimité
05/04/2023	DELIB 2023.07	Vote du Compte administratif 2022	Adoptée à l'unanimité
05/04/2023	DELIB 2023.08	Affectation des Résultats 2022	Adoptée à l'unanimité
05/04/2023	DELIB 2023.09	Vote du Budget 2023	Adoptée à la majorité
05/04/2023	DELIB 2023.10	Vote des Contributions des Communautés de communes	Adoptée à la majorité
05/04/2023	DELIB 2023.11	Demande de subvention étude biodéchets	Adoptée à l'unanimité
05/04/2023	DELIB 2023.12	Renouvellement convention Eco TLC pour la collecte des tissus, linges et chaussures	Adoptée à l'unanimité
05/04/2023	DELIB 2023.13	Signature convention CYCLEVIA pour la collecte des huiles minérales usagées	Adoptée à l'unanimité